

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE



➔ **Merci de mentionner** le (ou les) service(s) de facturation concerné(s)

☐ Redevance
des ordures ménagères

☐ Eau

☐ Assainissement

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR : **529804**

NOM DU CRÉANCIER : TRÉSOR PUBLIC DE BONNEVILLE

→ SUR LA COMMUNE DE :

→ ÉTABLIE AU NOM DE :

Coordonnées du débiteur

→ NOM : → PRÉNOM :

→ ADRESSE :

→ CODE POSTAL / VILLE :

Coordonnées de votre banque

Etablissement teneur du compte à débiter

JOINDRE OBLIGATOIREMENT
un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
ou Postal (RIP) mentionnant les IBAN

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT : j'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, les prélèvements présentés par le trésor public pour le règlement des factures liées à la Redevance des Ordures Ménagères (Reom), aux services de l'eau potable et/ou de l'assainissement. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différé avec le trésor Public. L'adhésion à cette procédure automatisée prendra effet à la prochaine facturation (année suivante de votre demande), de la redevance des ordures ménagères. Il vous appartient donc de régler la présente facture dans les conditions habituelles. Un prélèvement unique sera effectué à la date limite de paiement indiquée sur votre facture. Le prélèvement ne pourra pas être effectué en cas de refacturation suite à un changement de situation déclaré suite à la réception des factures mentionnées ci-dessus.

A renvoyer à la Communauté de Communes

au(x) service(s) concerné(s), par courrier ou courriel :

→ Eau / Assainissement : facturation.eauass@montagnesdugiffre.fr

→ Redevance des ordures ménagères : reom@montagnesdugiffre.fr (particuliers)
ou reompro@montagnesdugiffre.fr (professionnels)

Fait à :

Le :

Signature :